



## REGLEMENT DES PAH DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Parc-en-ciel propose des parcours acrobatiques en hauteur dont l'accès est ouvert au public aux heures prévues d'ouverture.

Les parcours acrobatiques en hauteur peuvent être utilisés dans le cadre d'activités éducatives ou sportives, de loisirs ou encore à des fins thérapeutiques.

Ceux-ci nécessitent des conditions de participation très strictes conformément aux règles spécifiques à la pratique de cette activité et énoncées ci-après.

L'activité se pratique avec des équipements de protection individuelle (EPI) de type escalade et certains ateliers sont situés à plus de **10 mètres** de hauteur.

Les ateliers mis à votre disposition sont soumis à des restrictions d'usage et à des règles de fonctionnement de sécurité.

Le parc se compose de **180 ateliers** répartis sur **8 parcours** de difficultés croissantes étendus sur **5 hectares** de forêt.

### AVANT DE VENIR

- Présence ou accompagnement d'un parent ou d'un responsable collectivité au cours de la pratique de l'activité **pour tout mineur \***
- Le pratiquant, accompagnateur ou visiteur s'engage à être assuré en **responsabilité civile**.
- Une tenue adaptée à l'activité est nécessaire (vêtements et chaussures de sport) et les cheveux longs devront impérativement être attachés.
- Le parking à votre disposition n'est pas surveillé et Parc-en-ciel ne saurait être tenue pour responsable de toute dégradation ou perte de vos effets personnels.
- La pratique de cette activité est notamment interdite ou fortement déconseillée : aux femmes enceintes, aux personnes présentant des risques cardiaques, d'ostéoporose, de faiblesses, douleurs récurrentes aux articulations ou présentant des contre-indications médicales (consulter votre médecin traitant), aux personnes sous l'emprise de substances pouvant altérer ou modifier leur comportement (drogues, alcool, médicaments, antidépresseurs,...).

### LES PARCOURS ET LES ENFANTS :

- Les enfants évoluent aussi en autonomie mais il est recommandé, parfois conseillé et souvent nécessaire qu'un parent ou un adulte responsable accompagne les enfants sur leurs différents parcours compte tenu de leur âge et de leur taille.

\* Pour tout mineur de **moins de 14 ans**, la présence d'un parent ou d'un adulte responsable dans le parc est obligatoire.



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les parcours acrobatiques en hauteur sont des espaces d'activités ludiques sécurisés permettant aux pratiquants de cheminer en hauteur, de façon autonome et plus ou moins acrobatique sur et entre les arbres

ou autres supports artificiels.

Les opérateurs ont un rôle de surveillance, de conseils auprès des pratiquants et éventuellement d'intervention. L'initiation donnée à tous les participants par ces mêmes opérateurs permet aux pratiquants ou à un groupe de pratiquants d'effectuer les parcours en autonomie et d'être eux-mêmes en charge de leur propre sécurité.

Des consignes préliminaires générales de sécurité sont stipulées lors de l'inscription puis exposées à tous les participants lors de l'initiation sous forme de vidéo.

Cette **initiation est obligatoire** et il est donc impératif de faire valider par un opérateur son aptitude à évoluer sur les parcours avant de démarrer l'activité.

Lors de l'initiation, il sera énoncé aux participants **les règles élémentaires de sécurité** suivantes :

### A L'INITIATION (vidéo)

- Avoir son système d'assurance toujours attaché.
- Descendre **correctement** les tyroliennes.

### LES TYROLIENNES DESCENDANTES

- Mettre les surgants.
- Attendre impérativement que la plateforme d'arrivée soit libérée avant de s'engager.
- Ne jamais descendre une tyrolienne à plusieurs.
- Adopter la position de départ imposée par l'opérateur et la conserver jusqu'à son arrivée, à savoir : ne jamais lâcher les mains lors de la descente,
- Ne jamais mettre les mains devant la poulie lors de la descente, freiner correctement en fin de tyrolienne (corps, bras et jambes correctement positionnés).

### AVANT D'EFFECTUER LES PARCOURS

Des tailles, poids, âges spécifiques sont requis pour évoluer sur les différents parcours; tenir compte de la signalétique au début de chaque parcours et de chaque atelier.

Ne pas excéder **deux personnes** par atelier et **trois personnes** par plateforme.

Etre équipé ou rééquipé uniquement par un opérateur.

La signalétique (pictogrammes, marquage de couleur des câbles, couleur des parcours) vous renseigne sur le degré de difficulté du parcours en général et des ateliers en particulier ; suivre autant que possible la correspondance des couleurs :

**Vert** : Très facile - **Bleu** : Facile - **Rouge** : Difficile - **Noir** : Très difficile



47150 Lacapelle-Biron

## UNE ACTIVITE REGLEMENTEE

Les parcours acrobatiques en hauteur ont vocation d'accueillir un large public mais certains pratiquants ayant préjugés de leurs aptitudes morales et physiques peuvent se retrouver en danger sur un câble ou sur une plateforme, soit du fait du vertige, soit par malaise ou blessure.

Par ailleurs, face à l'imminence d'un péril qui menace les « naufragés » du parcours (chute ou aggravation des blessures), les autres pratiquants, pour autant qu'ils aient connaissance de la situation et qu'ils sachent l'appréhender, doivent réagir en portant directement secours aux personnes en danger et en avertissant un tiers (l'opérateur) de la nécessité d'intervenir.

Toutefois, leur intervention ne se justifie pas lorsqu'elle présente un risque à la fois pour eux-mêmes et/ou pour la victime.

Aussi, pour des raisons évidentes de sécurité, l'activité est volontairement limitée à 3 heures 30 en continue en haute saison et effectives en basse saison.

Parc-en-Ciel fournit une prestation comprenant :

- La fourniture et la mise en place des **EPI** aux pratiquants.
- La description de l'activité, les consignes d'utilisation du matériel à disposition et l'initiation à cette activité sous forme de vidéo.
- La mise en application sur un parcours test en hauteur pour validation par un opérateur.
- La surveillance, les conseils et/ou les aides éventuelles en cours d'activité.

### **SUR LES PARCOURS**

- Le port d'une casquette est fortement déconseillé et il est recommandé d'avoir les chaussures bien attachées.
- Restez en permanence reliés aux lignes de vie signalées par des marques rouges en tout point des parcours.
- Utilisez impérativement la poulie et les surgants pour les tyroliennes.
- N'entamez un nouveau parcours qu'une fois descendu complètement du parcours précédent, ce qui exclut totalement le passage intempestif d'un parcours à un autre.
- Effectuez vos parcours les uns après les autres, dans un ordre croissant de difficultés et prévenez un opérateur avant d'entamer chaque nouveau parcours.
- Ne surestimez pas vos capacités, soyez à l'écoute **des conseils** des opérateurs et de vos propres sensations.
- Ne quittez les parcours que par les échappatoires prévues à cet effet.
- Une bonne condition physique est requise et il est conseillé de se reposer entre chaque atelier, entre deux parcours, de ne pas pratiquer l'activité à jeun et de bien s'hydrater.
- N'oubliez pas que **les opérateurs sont là pour vous...**



47150 Lacapelle-Biron

## UNE ATTITUDE RESPONSABLE

Nous avons mis en œuvre tous les moyens et tout le personnel nécessaires afin d'assurer au maximum votre sécurité, mais celle-ci dépend avant tout de votre attitude et du respect des consignes de sécurité qui vous sont données par les opérateurs de Parc-en-ciel et à la vidéo. Si vous ne respectez pas ces consignes, vous mettez votre vie en danger et celle des autres. Aussi, il est demandé à tous les participants d'observer une attitude respectueuse et responsable sur les parcours.

Les conditions de participation énoncées ci-dessus ne doivent pas faire l'objet de fausses déclarations, de même il est obligatoire de **respecter les consignes de sécurité**. Enfin, une multitude de situations ou mauvais comportements existent et il est impossible de les énumérer ni même de tous les imaginer...

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome ou d'assumer cette responsabilité, **renoncez à faire les parcours**.

Parc-en-Ciel se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre l'activité à tout moment et d'exclure sans indemnité ni remboursement toute personne ne présentant pas tous les gages de sécurité (état d'ébriété évident, parcours test non validé, attitude irresponsable, non respect des horaires de réservation, accompagnement groupe insuffisant,...).

Vous assumez personnellement tous les risques et responsabilités pour tout dommage ou blessure pouvant survenir suite à un non respect des règles de sécurité et des recommandations importantes affichées à l'entrée du parc, à la cabane des moniteurs et énoncées à la vidéo ou par les opérateurs lors du parcours test et au cours de leur surveillance.

### **DES REGLES ELEMENTAIRES DE SECURITE**

Sur les parcours : Vous êtes responsable d'un auto assurance permanent.

Descendez et freinez correctement sur les tyroliennes.

En cas de difficultés ou de blessures, prévenez ou faites prévenir le personnel de Parc-en-ciel ; celui-ci se tient à votre disposition pour vous aider à quitter les parcours.

Il est strictement interdit de modifier, d'échanger ou d'enlever tout ou partie de l'équipement mis à votre disposition pendant la pratique de l'activité.

Il est interdit d'effectuer les parcours sans équipement de protection individuelle (**EPI**).

Toute mauvaise utilisation du matériel **EPI** ou des ateliers mis à votre disposition est à proscrire et met en cause votre responsabilité, votre sécurité et celle des autres pratiquants.

Dans le parc : Vous vous engagez à respecter l'environnement (faune, flore).

Il est strictement interdit de fumer dans tout le parc.

**janvier 2016**